

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/13

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : POTTIEZ-HUSSON Valérie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Avenant de modifications au contrat régional de Nandy

La commune de Nandy souhaite modifier les opérations inscrites au contrat régional. La subvention départementale s'élève à 609 248,50 € au lieu de 613 900 €. Le présent rapport propose un avenant pour prendre en compte les modifications apportées à ces opérations.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/09 en date du 27 mars 2009, relative à l'approbation du contrat régional de Nandy,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE


Article 1 : d'approuver le projet d'avenant de modifications au contrat régional de Nandy, selon le plan de financement et l'échéancier de réalisation joints en annexes de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer, au nom du Département, l'avenant au contrat régional de Nandy, tel que joint en annexe,

Article 3 : de ramener la subvention sur l'opération « Contrat régional-Nandy» à un montant de 609 248,50 €, sur l'Autorisation de Programme 2008« Action d'Aménagement/contrat régional ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ